

Compte rendu de l'entrevue du 12 février au ministère de la Recherche

Jeudi 12 février, environ 300 scientifiques, ingénieurs et techniciens du CEA/Saclay se sont rassemblés devant le ministère de la Recherche. Une délégation du Dapnia et du LLB/Orphée a été reçue par Philippe Braidy, directeur de cabinet de Claudie Haigneré.

La délégation a remis à Monsieur Braidy une pétition lancée en octobre 2003 au CEA pour dénoncer l'abandon de la mission de recherche fondamentale dans la nouvelle stratégie de l'organisme. Cette pétition a été signée par près de 1600 agents CEA, soit 10% de l'effectif total (et 35% de l'effectif du centre de Saclay, majoritairement représenté dans les signatures). La délégation a exprimé ses plus vives inquiétudes quant à la survie de la recherche fondamentale au sein du CEA et a donné ses arguments en faveur du Dapnia, laboratoire de physique fondamentale, reconnu sur la scène nationale et internationale et pourtant asphyxié et menacé de reconversion, et en faveur du LLB/Orphée, outil justifié scientifiquement et performant pourtant menacé de fermeture en 2006 par défaut de financement de la part du CNRS.

Monsieur Braidy a rappelé les grands traits de la politique de recherche mise en œuvre par le ministère et a donné des pistes pour les deux dossiers Dapnia et LLB/Orphée. En voici un résumé :

La recherche fondamentale : le ministère a réaffirmé son intérêt pour la recherche fondamentale, c'est-à-dire la recherche qui vise à l'accroissement des connaissances. Les inquiétudes exprimées au sujet de l'abandon de la mission de recherche fondamentale dans le plan (PMLT) du CEA ont été comprises. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique la non validation du PMLT par les tutelles jusqu'à présent. Le ministère est attaché à préserver les compétences nationales acquises en recherche fondamentale lorsqu'elles ont atteint un niveau d'excellence, mais il désire en avoir une vision multi-organismes afin d'optimiser les moyens collectivement.

La LOLF : la future Loi Organique des Lois de Finances en proposant de financer la recherche par projet sera un moyen d'éviter les arbitrages inadéquats des organismes. Le ministère est bien conscient que ses modalités devront être examinées en détail pour que son application aboutisse au but escompté : avoir une vision multi-organismes par projet et non pas casser les organismes. La LOLF devrait permettre une approche plus rationnelle de la recherche, par exemple elle pourrait régler le problème du poids que les TGE font peser actuellement sur les budgets des organismes (a été cité le cas de Soleil dont le coût monte en puissance et écrase les laboratoires).

Les effectifs : après avoir expliqué l'intérêt que le ministère voyait aux futurs CDD de 5 ans (apporter plus de souplesse à côté des statuts permanents de la fonction publique) Philippe Braidy a reconnu que cela n'était pas adapté pour les projets de recherche à long terme et qu'il n'était pas question de supprimer les emplois statutaires.

Le LLB/Orphée : la valeur scientifique de cet outil est reconnue du ministère qui reconnaît qu'il faudrait mettre tous les acteurs concernés autour de la table pour sortir du bras de fer CNRS/CEA sur le financement d'Orphée. Ceci étant, le ministère souligne la nécessité pour la communauté scientifique de se prononcer plus clairement sur ses besoins et sa stratégie. Plus généralement, c'est toute la question du pilotage des grands équipements qui est posée. Les modalités de ce pilotage sont en cours d'étude au ministère.

L'avenir du Dapnia : le ministère a reconnu que le Dapnia était un outil de la politique nationale en recherche fondamentale. Il a rappelé que les réserves émises par l'ensemble des ministères de tutelle sur le nouveau plan stratégique du CEA ne concernaient pas seulement le plan financier mais portaient aussi sur l'aspect des sciences fondamentales à préserver en tant que compétence nationale. Ces réserves les ont conduits à confier fin 2003 une mission à l'Inspection générale des finances, au Conseil général des mines et à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, visant non seulement la partie financière du plan stratégique du CEA mais aussi le couplage entre moyens et objectifs de recherche. L'examen du Dapnia a toute sa place dans le cadre de cette mission.